

## ATTESTATION D'ASSURANCE GARANTIE FINANCIERE

La présente attestation est délivrée par HYALIN Sarl qui agit en vertu du pouvoir de souscription et de gestion No B1532 CA1900001, et qui a le pouvoir de conclure des contrats d'assurance au nom et pour le compte de Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319), société d'assurance de droit belge dont le siège social est situé Bastion Tower, Marsveldplein 5 – 1050 BRUXELLES, immatriculée au registre belge des sociétés sous le n° 682594 839 RLE, et supervisée par la Banque Nationale de Belgique, auprès de laquelle les garanties sont souscrites.

Par la présente, Hyalin Sarl atteste que le Souscripteur désigné ci-après est titulaire d'un contrat d'assurance Garantie Financière n°HYAIF16ADLARG-1234, conformément aux dispositions des articles L512-7, R512-15 du Code des Assurances, et/ou aux dispositions des articles L.519-4, R.519-17 et suivants du Code Monétaire et Financier et à l'article 2 de l'arrêté du 26 juin 2012 fixant le montant minimal de cautionnement des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement, et/ou à loi 70-9 du 2 Janvier 1970 et décret n°72-678 du 20 juillet 1972.

Assureur (s) :



Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319) réassurée par du Syndicat N°1200 du Lloyd's de Londres (ARGO)

Souscripteur : ASSURVIT  
Statut juridique : SARL Siren : 452965114  
Nom dirigeant : Madame Carole JEANROY  
Madame Magali JEANROY  
Siège Social : 26 place du Général Leclerc  
88270 DOMPAIRE

<sup>9</sup>  
Période d'assurance (par garantie) :

GF IA - Garantie Financière Intermédiaire d'assurance	01/03/2019 - 29/02/2020
Activité(s) garantie(s) :	Montant de Garantie pour la période d'assurance :
GF IA - Garantie Financière Intermédiaire d'assurance	115 000 € par sinistre, et 115 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré

La présente attestation est établie pour la période ci-dessus mentionnée et n'implique qu'une présomption d'assurance.

Elle est délivrée sous réserve du paiement de la prime, pour valoir ce que de droit, et ne saurait engager le/les Assureurs au-delà des clauses, limites, conditions, conventions, et exclusions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris le 13 juin 2019

**HYALIN Assurances**  
19, Boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél : 01 70 37 97 70  
Email : info@hyalin.fr  
SARL au capital de 75 000 € - RCS Paris B 533 156 808  
Courtier d'Assurance & Mandataire d'Assurance  
N° Orias 11 062 515 (www.orias.fr)



## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La présente attestation est délivrée par HYALIN Sarl qui agit en vertu du pouvoir de souscription et de gestion No B1532 CA1900001, et qui a le pouvoir de conclure des contrats d'assurance au nom et pour le compte de Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319), société d'assurance de droit belge dont le siège social est situé Bastion Tower, Marsveldplein 5 – 1050 BRUXELLES, immatriculée au registre belge des sociétés sous le n° 682594 839 RLE, et supervisée par la Banque Nationale de Belgique, auprès de laquelle les garanties sont souscrites.

Par la présente, Hyalin Sarl atteste que le Souscripteur désigné ci-après est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°HYAIF16ADLARG-1234, conformément aux dispositions des articles L512-6, R512-14, et A512-4 du Code des Assurances, et/ou aux dispositions du Code Monétaire et Financier, et/ou à l'article 3 de la loi 70-9 du 2 Janvier 1970 et décret n°72-678 du 20 juillet 1972.

Assureur (s) :



Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319) réassurée par du Syndicat N°1200 du Lloyd's de Londres (ARGO)

Souscripteur : ASSURVIT  
Statut juridique : SARL Siren : 452965114  
Nom dirigeant : Madame Carole JEANROY  
Madame Magali JEANROY  
Siège Social : 26 place du Général Leclerc  
88270 DOMPAIRE

Période d'assurance (par garantie) :

RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	01/03/2019- 29/02/2020
RCP DBF - Responsabilité Civile Professionnelle Démarcheur Bancaire et Financier, y compris conseil ou épargne salariale	01/01/2019- 31/12/2019

Activité(s) garantie(s) :	Montant de Garantie pour la période d'assurance :
RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	6 000 000 € par sinistre, et 6 000 000 € par Période d'Assurance et par Assuré, garantie pouvant être reconstituée une fois à hauteur de 3 000 000 € par année en cas d'épuisement
RCP DBF - Responsabilité Civile Professionnelle Démarcheur Bancaire et Financier, y compris conseil ou épargne salariale	1 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré

La présente attestation est établie pour la période ci-dessus mentionnée et n'implique qu'une présomption d'assurance. Elle est délivrée sous réserve du paiement de la prime, pour valoir ce que de droit, et ne saurait engager le/les Assureurs au-delà des clauses, limites, conditions, conventions, et exclusions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris le 13 juin 2019

**HYALIN Assurances**  
19, Boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél. : 01 70 97 97 70  
Email : info@hyalin.fr  
SARL au capital de 75 000 € - RCS Paris B 533 156 808  
Courtier d'Assurance & Mandataire d'Assurance  
N° Orias 11 062 515 (www.orias.fr)